

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Rachelle Caron](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c4ec3336ed0ca7a89aeb9fbc>

Date d'obtention : 2024-09-23 16:08:04

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 1 - Explorateur

#### Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que celle-ci vise essentiellement à protéger l'intégrité des victimes et des jeunes impliqués, et à les responsabiliser face à leurs gestes, plutôt qu'à les punir. La méthode d'intervention SEXTO est une mesure qui vise à outiller les intervenants scolaires et plusieurs autres professionnels œuvrant auprès des jeunes des écoles secondaires. Cela représente un outil considérable pour l'amélioration de notre offre de services pour les élèves, et augmente nécessairement notre sentiment de contrôle et de bien-être en tant que professionnel.

#### Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Nécessairement, je serai mieux outillée lors de mes interventions, ce qui assurera une collecte de données formelle et adéquate. Ma confiance professionnelle s'en verra bénéficiée, puisque j'aurai appris de quelle(s) façon(s) intervenir auprès de cette clientèle, tout en sachant quelles sont mes responsabilités, et quelles sont celles relevant des autres professionnels. Je trouve cela également très rassurant de pouvoir avoir accès à un aide-mémoire en tout temps.

#### Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais porter une attention particulière aux intentions derrière les gestes d'auto exploitation juvénile. J'aurai un sens critique quant aux propos laissant sous-entendre un acte malveillant - ou pas. Les interventions visant d'abord à protéger l'intégrité des victimes et des jeunes impliqués, je m'assurerai que les adolescents puissent bénéficier de l'aide dont ils ont réellement besoin, dans l'intention d'éviter à ce que la situation s'expansionne - ou qu'une situation semblable se produise de nouveau.